

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 1^{ER} JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} du mois de JUIN, à 18 heures 30 min, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la salle Raymond Castaing sous la présidence de Monsieur Christopher LATAPY, à la suite de la convocation en date du 20 Mai 2021.

Etaient présents : M. Christopher LATAPY, Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE, Mme Sophie BAEZ, M. Guillaume JOLLES, M. Ludovic MARTIN, M. Romain OPILLARD, Mme Laurence CLEMENT-SALON, Mme Julie BOUTOULLE.

Etaient Absents : M. Alain CLECH, M. Frédéric GAURY, M. Éric BRUGERE.

M. Eric BRUGERE a donné pouvoir à Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE

Exceptionnellement, M. LATAPY Christopher, 1^{er} Adjoint, demande l'autorisation de prendre une délibération qui n'est pas à l'ordre du jour ainsi qu'une précision concernant le point 8 prévu à l'ordre du jour :

- **Délibération 2021-021 : DELIBERATION MODIFICATIVE N°1-2021-FACTURE Ets PERISSINOTTO Gaylord FAC 2021 116 qui fera l'objet d'un point 13**
- **Souhaite apporter des précisions concernant**
 - **Le point 8 de la convocation. Il s'agira de discuter et voter un devis sur le projet de panneaux des rues. Ce point fera l'objet d'une Délibération 2021-022 : VOTE DU DEVIS PANNEAUX DE SIGNALISATION**
 - **Le point 10 de la convocation. La décision de procéder aux travaux de l'église doit faire l'objet de deux délibérations :**
 - . **Délibération 2021-023 : AUTORISATION DES TRAVAUX DE LA SACRISTIE**
 - . **Délibération 2021-024 DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A EFFECTUER LA DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA DSIL POUR FINANCER LES TRAVAUX DE LA TOITURE DE LA SACRISTIE**

ORDRE DU JOUR :

- 1- Election du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 Mai 2021,

- 3- Délibération 2021-019 Modification des Statuts de la CDC Du SUD GIRONDE,
- 4- Délibération 2021-020 Achat du Hangar de la Famille SAILLAN d'un montant de 42.000,00 €,
- 5- Délibération 2021-021 Autorisation de demander une subvention au Département de 20% pour l'achat du Hangar de la Famille SAILLAN et vote du plan de financement pour cette opération immobilière,
- 6- Discussion sur la possibilité de débloquer une aide sociale pour une famille de la commune. Vote éventuel de la Délibération adéquate qui portera le numéro Délibération 2021-022
- 7- Point sur les Elections,
- 8- Point sur le projet des panneaux des rues,
- 9- Projet Désinfection et Ménage de la salle des fêtes,
- 10- Point sur les travaux Eglise,
- 11- Point sur la possibilité d'engager un service civique,
- 12- Point sur le Lupertien.

1- ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Madame Laurence CLEMENT-SALON a été élue secrétaire de séance.

2- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03-05-2021

M. Le 1^{er} Adjoint présente le PV du conseil municipal du 03-05-2021 qui a été transmis par courriels sécurisés et par mails.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des présents.

3- DELIBERATION 2021-019 Modification des Statuts de la CDC du SUD GIRONDE :

M. Le 1^{er} Adjoint présente le détail de la modification des Statuts de la CDC du SUD GIRONDE qui concerne la compétence de la CDC en matière de mobilité conformément à la Loi du 24 Décembre 2019.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve la modification des Statuts de la CDC du SUD GIRONDE.

4- Délibération 2021-020 Achat du Hangar de la Famille SAILLAN d'un montant de 42.000,00 €.

M. Le 1^{er} Adjoint décide de reporter le vote de cette délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le report de cette délibération.

5- DELIBERATION 2021-021 AUTORISATION DE DEMANDER UNE SUBVENTION AU DEPARTEMENT D'UNE MONTANT DE 20% POUR L'ACHAT DU HANGAR DE LA FAMILLE SAILLAN ET VOTE DU PLAN DE FINANCEMENT POUR CETTE OPERATION IMMOBILIERE :

M. Le 1^{er} Adjoint décide de reporter le vote de cette délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le report de cette délibération.

6- DELIBERATION 2021-020 VOTE D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR UNE FAMILLE DE LA COMMUNE

Le 1^{er} Adjoint précise que les deux délibération 2021-021 et 2021-020 ayant été reportée, la délibération que le Conseil Municipal s'apprête à prendre concernant cette aide sociale exceptionnelle portera non plus le numéro 2021-022 comme prévu lors de la convocation mais le numéro 2021-020.

M. Le 1^{er} Adjoint et Mme Le 2eme Adjoint présentent la situation de la famille, extrêmement difficile.

Ils proposent le versement de la somme de 200.00€ Ce versement se fera auprès de la trésorerie car la famille est en dette auprès du trésor pour financer la cantine de ses enfants. Cette aide sera non renouvelable.

Le conseil municipal après en avoir débattu, approuve, à l'unanimité, la proposition et propose le versement en une seule fois au Trésor Public et au bénéfice de la famille la somme de 300.00€. Ce versement sera non renouvelable.

7- POINT SUR LES ELECTIONS

M. Le 1^{er} Adjoint, référent élections de la commune auprès de la préfecture, présente au conseil municipal l'organisation des élections.

Il présente un tableau de présence pour les deux bureaux Elections Départementales et Elections Régionales sur les deux jours d'élection 20 et 27 juin 2021.

Certains conseillers municipaux se sont inscrits d'autres confirment leur présence.

Tous les créneaux horaires sont satisfaits.

Les Assesseurs proposés pour les élections sont : M. Frédéric JOLLES, Mme Christiane LUSSEAU, Mme Frédérique MONIER, Mme Monique CRESSON et M. Laurent BOUTOULLE.

8- DELIBERATION 2021-021 APPROBATION DU DEVI DES PANNEAUX DES RUES :

M. Ludovic MARTIN et Mme GRAY-LAGAHUZERE présentent plusieurs devis.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la délibération n°2021-022 ACHAT DES PANNEAUX DIRECTIONNELS :

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise SERI d'un montant de 1.500,21 € HT et de ces modifications.

Le Conseil Municipal demande que soit prévu l'ajout de deux panneaux de signalisation pour distinguer le lieudit MOUTA et le Lotissement du MOUTAT .

Le Conseil Municipal décide qu'il n'est pas nécessaire de refaire une nouvelle délibération et que la délibération 2021-022 vaudra acceptation pour le devis modifié c'est-à-dire pour le montant de 1.500,21€ HT auquel s'ajoutera le montant des deux panneaux supplémentaires.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents le devis SERI, l'ajout de deux panneaux supplémentaires et le coût supplémentaire qu'il en résultera.

9- Projet de désinfection et de ménage de la Salle des Fêtes

M. Le 1^{ER} Adjoint signale que la circulaire du 28 Avril 2021 précise dans son point 4.5 que les salles où auront lieu les élections doivent être nettoyées avant chaque tour de scrutins.

Il signale que cette même circulaire précise dans son point 4 les mesures de désinfection qui seront à mettre en place régulièrement au cours du scrutin. Une lecture de ces mesures sera faite pour rappel avant l'ouverture des deux bureaux de vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de faire appel à Mme Sophia HACQUEL qui fera le nettoyage de désinfection pour un montant de 20 €/ HEURE

Le Conseil Municipal approuve la décision à l'unanimité des présents.

10- Point sur les projets de l'église

M. Le 1^{ER} Adjoint propose que des travaux pour la rénovation de l'Eglise de Saint Loubert soient engagés.

Il présente le devis de l'entreprise BLANGEREAU qui comprend plusieurs sous chapitre : Travaux sur le COE, Chapelles, Sacristie.

L'urgence sont les travaux de la sacristie qui se dégrade de manière importante mettant en danger l'état du bâtiment : infiltration, humidité.

Le montant des travaux de la sacristie s'élève à 6.462,29 €

Il est possible de demander une subvention au titre de la DSIL auprès de la préfecture.

M. le 1^{er} Adjoint propose au conseil municipal que seuls les travaux de la sacristie soient engagés pour cette année 2021 et les travaux restant soient reportés en 2022.

Il propose au Conseil Municipal de voter deux délibérations concernant l'autorisation des travaux de la sacristie et la demande de subvention au titre de la DSIL Rénovation Energétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Décide que les travaux de la sacristie soient engagés dans l'année 2021 et reporte sur l'année 2022 les autres travaux prévus.**
- **Approuve donc la Délibération 2021-023 : Autorisation des travaux de la Sacristie**, rédigée comme ci-dessous :

Monsieur le 1^{ER} Adjoint présente les détails du projet de réfection du plafond de la sacristie.

Il présente le devis de l'entreprise SARL GILBERT BLANGERO n°2017413 d'un montant total de 21.311,73 € TTC.

La partie soumise au vote du conseil municipal est celle de la réfection de la sacristie soit un montant de 6.462,29 € HT ;

- **Approuve la Délibération 2021-024 : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A EFFECTUER LA DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA DSIL POUR FINANCER LES TRAVAUX DE LA TOITURE DE LA SACRISTIE**, rédigée comme ci-dessous

Monsieur le 1^{ER} Adjoint présente les détails du projet de réfection du plafond de la sacristie.

Le toit de cette sacristie est en très mauvais état, il prend l'eau, la charpente et le plafond se détériorent.

L'objectif est bien évidemment de maintenir en bon état nos bâtiments public et ne pas laisser s'aggraver les détériorations.

Les travaux prévus sont pensés en respectant le cadre de la rénovation énergétique. L'utilisation de matériaux durable devant garantir dans le temps non seulement l'étanchéité du toit mais aussi par une bonne isolation ne pas laisser l'humidité détériorer cette sacristie.

Devis présenté Numéro 2017413 du 09.05.2021 Ets Blangero en pages : **1 et 2 les articles de n° 13 à 28** correspondent à la sacristie, le reste est une étude ultérieure.

- Montant total de l'opération de la sacristie est de : **6462.29€ HT**

- Montant de la subvention DSIL sollicitée, **50% soit : 3231.00€ HT**
- Montant autofinancement : **3231.00€ HT**

11- Point sur le projet d'engager un service civique

Comme il en a été déjà discuté lors du dernier conseil municipal, M. Le 1^{er} Adjoint fait un point sur le projet d'engager un service civique dans l'année 2021-2022.

Il propose au conseil municipal de faire appel à l'ASSOCIATION CAP SOLIDAIRE et de définir avec eux le profil recherché. Le projet qui pourrait être proposé au jeune engagé serait un projet environnemental.

L'adhésion au service est de 200 € annuel et le jeune serait rémunéré 107 € par mois pour 20heures par semaine sur une mission de 6 mois.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet.

12-Point sur le lupertien

Le numéro 2 du Lupertien 2021 est un succès. L'ensemble des conseillers municipaux sont ravis de cette édition. Les retours de la population sont positifs.

Une discussion sur les contenus et les améliorations possibles s'engage pour le prochain numéro dont la sortie est prévue pour l'automne 2021.

13-Délibération 2021-021 : DELIBERATION MODIFICATIVE N°1-2021-FACTURE Ets PERISSINOTTO Gaylord FAC 2021 116

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget pour le paiement de la Facture PERISSINOTTO Gaylord FAC 2021 116 concernant la modification du bras et balancier de l'épareuse utilisée pour l'entretien de la voirie

- BUDGET PRINCIPAL -SECTION INVESTISSEMENT

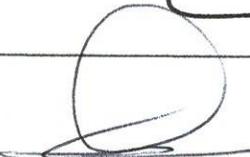
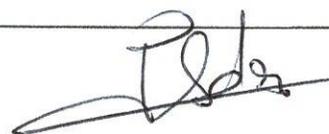
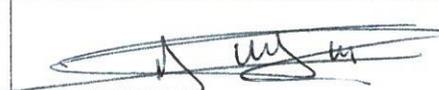
D 21578/21/29	- 1 029,14 €
D 21271/21/29	+ 1 029,14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette opération

La séance du conseil se termine à 20 heures 45

Commune de SAINT-LOUBERT 33210

Feuille de présence : CONSEIL MUNICIPAL DU : 01 Juin 2021

Alain CLECH Maire	Absent excuse
Christopher LATAPY 1 ^{er} Adjoint	
Sylvie GRAY-LAGAHUZERE 2em Adjointe	
Sophie BAEZ Conseillère	
Julie BOUTOULE Conseillère	
Éric BRUGERE Conseiller	Absent excuse
Laurence CLEMENT-SALON Conseillère	
Frédéric GAURY Conseiller	Absent excuse
Guillaume JOLLES Conseiller	
Ludovic MARTIN Conseiller	
Romain OPILLARD Conseiller	Opillard